CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

EGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Case FRC 3245

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 4 pluviôse, l'an cinquième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif, au conseil des Cinq-cents.

Citoyens Représentans,

Par son message du 17 nivôse, le Directoire vous a informés de la mesure qui avoit été prise pour obtenir

23 i 97

de ses commissaires près les administrations départementales des états plus complets et plus exacts que ceux qu'ils avoient fournis précédemment, concernant les ventes des domaines nationaux sur soumissions, en exécution des lois des 28 ventôse et 6 floréal précédent.

L'état général qui accompagnoit ce message, vous a fait connoître les résultats des soixante-quinze états partiels fournis par suite de cette mesure; douze commissaires étoient encore en retard d'en remplir l'objet, cinq y ont satisfait depuis: de sorte que le nouvel état général que le Directoire vous adresse aujourd'hui, est composé des états particuliers formés en conséquence de la mesure dont il s'agit, et parvenus de quatre-vingts départemens jusqu'au 30 nivôse inclusivement au ministre des finances; il y offre, en y ajoutant les résultats des états fournis antérieurement par les sept départemens qui n'ont point encore satisfait à cette nouvelle mesure, les résultats généraux suivans:

1°. 204,491 soumissions reçues jusqu'à l'époque de la promulgation de la loi du 20 fructidor dernier.

2°. 66,061 soumissions anéanties, soit par le tirage au sort, soit comme portant sur des objets non aliénables, soit par déchéances.

3°. 82,318 actes de ventes consommées.

4°. La somme de 537,441,147 francs 19 centimes, montant du prix de ces ventes.

5°. Celle de 110,538,046 francs 20 centimes, montant approximatif des objets soumissionnés dont les actes de ventes ne sont pas encore passés.

6°. Celle de 1,586,590,886 francs 64 centimes, montant des recouvremens effectués sur les objets compris dans les deux précédens articles.

7°. Celle de 291,907,523 francs 3 centimes, montant des sommes restituées par suite d'anéantissement de soumissions pour les causes énoncées dans l'article II ci-dessus.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Ces résultats, comparés avec ceux présentés par l'état général joint au message du 17 nivôse, offrent, en augmentation à l'égard de quelques-uns, et en diminution à l'égard de quelques autres, les différences qui suivent :

1°. En moins, 183 soumissions reçues.

2°. En plus, 1,724 soumissions anéanties par les causes précédemment expliquées.

3°. De 903 ventes consommées en outre du nombre annoncé par le précédent état.

4°. La somme de 4,831,540 francs 13 centimes, en plus, pour le montant du prix de ces ventes.

5°. Celle de 760,557 francs 82 centim., en moins, sur le montant approximatif des objets soumissionnés, et dont les actes de vente ne sont pas encore passés.

6°. Celle de 31,949,050 francs 39 centimes, en plus, sur le montant des recouvremens effectués.

7°. Et enfin, celle de 6,900,842 francs 69 centimes également de plus, en sommes restituées.

La diminution que présente le premier article, celui relatif aux soumissions reçues, provient de quelques rectifications d'erreurs qui existoient dans quelques-uns des états précédemment fournis et qui ont été relevées par des explications postérieures à leur envoi. Quant à celle qui se trouve dans le cinquième article, concernant le montant approximatif des objets soumissionnés et dont les actes de vente ne sont pas encore passés, elle résulte du décroissement de ce montant approximatif, à mesure que les actes de vente se passent.

La différence en augmentation à l'égard des autres articles seroit bien plus considérable, si les commissaires du Directoire qui ont rempli l'objet de la mesure précédemment annoncée et prise au commencement de frimaire, avoient continué à s'y conformer; mais on a expédié les ordres nécessaires pour qu'ils fournissent régulièrement chaque décade des états semblables à

ceux qui ont servi de base aux résultats présentés par ce message et par le précédent.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, P. BARRAS.

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire-général, signé, LAGARDE.

Pour copie conforme,

Les représentans du peuple secrétaires du Conseil des Cinq-cents. Signé, HENRI FREGEVILLE, P. IZOS, JOUENNE, PÉRÈS (de la Haute-Garonne).

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, an V.